

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers



NOM DU CONTROLEUR	ARNOULT Mickael
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	072Z1155 <i>Arnout Mickael</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	CCTT ZC Val d'Huisne / Les Fourneaux - Parking Leclerc 72400 - LA FERTE BERNARD
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S072Z095
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	19/06/2025
AUDITEUR TECHNIQUE	JEREMIE CHEFDEVILLE <i>Jeremie Chefdeville</i>

CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR

Nombre de non conformité mineure (NC)	4	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

Commentaires

DECISION : FAVORABLE	PROCHAIN AUDIT AVANT LE : 19/06/2027
----------------------	--------------------------------------

Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.
 NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers



Contrôleur : ARNOULT Mickael

VÉHICULE SUPERVISÉ

N° d'immatriculation du véhicule : CG-469-YL Catégorie de véhicule : M1 Energie : GO
Date de mise en circulation : 26/06/2012 N° PV : 25496680

SUPERVISION DES PV DU CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Constat
25495619	18/01/2025	RAS
25495759	08/02/2025	RAS
25495985	15/03/2025	RAS
25496019	20/03/2025	RAS
25496073	28/03/2025	RAS
25496086	29/03/2025	RAS
25496128	04/04/2025	RAS
25496152	08/04/2025	RAS
25496417	17/05/2025	RAS
25496631	12/06/2025	RAS



Contrôleur : ARNOULT Mickael

RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES		
Généralités		CONFORME
CONTENU DES PROCES VERBAUX	FONCTION 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	FONCTION 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	FONCTION 2 - Direction	CONFORME
	FONCTION 3 - Visibilité	CONFORME
	FONCTION 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORME
	FONCTION 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	FONCTION 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	FONCTION 7 - Autres matériels	CONFORME
	FONCTION 8 - Nuisances	CONFORME
	FONCTION 10 - Véhicules de dépannage	CONFORME
	FONCTION 11 - Véhicules de transport sanitaire	CONFORME
	FONCTION 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile	CONFORME
	FONCTION 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur	CONFORME



Contrôleur : ARNOULT Mickael

RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
GÉNÉRALITÉS		CONFORME
Préparation		CONFORME
SUIVI DU CONTRÔLE TECHNIQUE :	Fonction 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	Fonction 1 - Équipements de freinage 2.3.1.4. - <i>Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique</i> ➤ 1.8.1. Liquide de frein : pas contrôle sur le bouchon	NON CONFORMITÉ
	Fonction 2 - Direction	CONFORME
	Fonction 3 - Visibilité	CONFORME
	Fonction 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques 2.3.4.4. - <i>Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique</i> ➤ 4.2.2. Commutation (feux de position avant, arrière et latéraux, feux de gabarit, feux d'encombrement et feux de jour) : pas de contrôle hauteur de feu	NON CONFORMITÉ
	Fonction 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis 2.3.6.4. - <i>Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique</i> ➤ 6.1.3. Réservoir et conduites de carburant : pas de contrôle sur le bouchon réservoir 2.3.6.4. - <i>Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique</i> ➤ 6.1.7. Transmission : mauvaise réalisation de contrôle , un tour de roue a gauche et un tour de roue a droite.	NON CONFORMITÉ



Contrôleur : ARNOULT Mickael

RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
	Fonction 7 - Autres matériels	CONFORME
	Fonction 8 - Nuisances	CONFORME
	Fonction 10 - Véhicules de dépannage Non concerné.	
	Fonction 11 - Véhicules de transport sanitaire Non concerné.	
	Fonction 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	
	Fonction 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur Non concerné.	
MODALITES FINALES		CONFORME

L'équipe d'audit et la direction de l'organisme d'audit s'engagent à ne pas divulguer le contenu des preuves d'audit, toute autre information obtenue lors de l'audit ou le rapport d'audit, à toute autre partie sans l'accord explicite du commanditaire de l'audit.